



COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le 2 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de GUILLIERS s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Luc GICQUEL, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 28 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUQUET Isabelle, BOCO Loïc, CHANTREL Morgane, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, GICQUEL Jean-Luc, GRESNEAU Fabienne, MASSIEU Jacqueline, MINAND Charlotte, PINEL Derhen, PIQUET Aurélie, TARDY Elisabeth

Excusé ayant donné procuration : DUVAL Thierry à BOCO Loïc, PUGIN Yannick à PIQUET Aurélie, RODRIGUES Miguel à GICQUEL Jean-Luc

Secrétaire de séance : PIQUET Aurélie

2026-011 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - 2026/2032

Rapporteur : GICQUEL Jean-Luc

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L 2131-1, L2121-8 et suivants,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2026 suite aux élections municipales du 22 mars 2026,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur, et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Considérant qu'un projet de règlement intérieur a été adressé avec la convocation de la présente séance à l'ensemble des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de GUILLIERS pour la mandature 2026-2032, joint en annexe.

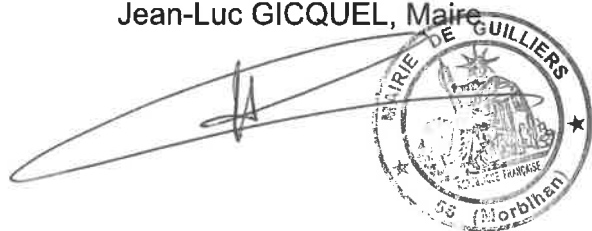
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 2 juin 2026

Le président de séance,
Jean-Luc GICQUEL, Maire



Le secrétaire de séance,
Aurélien PIQUET